

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
----  
**LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE**  
----  
**ARRETE du MAIRE**  
----

Le Maire de la ville d'ISBERGUES,

VU la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie.  
Décret n°2009-16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes aux déballages et pris en application de l'article L.310-2 du code du commerce.

Demande d'autorisation de brocante par Madame Marie-Céline HUGOT le dimanche 25 juin 2023.

**OBJET :**

Brocante du dimanche 25 juin 2023.

Article 1<sup>er</sup> : Madame Marie-Céline HUGOT, est autorisée à organiser une vente au déballage dans le cadre d'une brocante.

Article 2 : Cette manifestation se déroulera le dimanche 25 juin 2023, rues d'Auchel, des Saules, Margonne.

Fait à ISBERGUES, le douze juin deux mil vingt-trois.

Le Maire,

Ge

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Isbergues. The stamp contains the text "MAIRIE D'ISBERGUES" around the top edge and "82220" at the bottom. In the center of the stamp is a small emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be "Marie-Céline Hugot".